



TERMES DE RÉFÉRENCE POUR LA RÉALISATION DE LIGNE DE BASE PROJET GVA 2022.

TITRE DU PROJET

Renforcement de la sécurité alimentaire et de la résilience des familles de Guédé Village et de Diama Alwaly par la promotion de l'agroécologie en mettant l'accent sur les inégalités de genre.

(Sénégal)

Dossier n° : SOLPCD/2022/0042

Financement : Generalitat Valenciana

Mise en œuvre : ENDA Pronat (Environnement Développement Action pour la Protection Naturelle des Terroirs) et Solidaridad Internacional País Valenciano (SIPV)

Introduction

Le présent document définit les caractéristiques et les conditions du service technique qu'ENDA Pronat (Environnement Développement Action pour la Protection Naturelle des Terroirs) souhaite contracter, conjointement avec Solidaridad Internacional País Valenciano (SIPV), pour l'élaboration d'une ligne de base pour le projet intitulé "Renforcement de la sécurité alimentaire et de la résilience des familles de Guédé Village et Diama Alwaly à travers la promotion de l'agroécologie avec une attention particulière aux inégalités de genre. (Sénégal)", financé par la Generalitat Valenciana dans le cadre de son appel à subventions 2022 et identifié par le numéro de dossier SOLPCD/2022/0042.

1. Intervention

1.1 Contexte et justification

Les crises nutritionnelles et l'insécurité alimentaire structurelle que connaissent plusieurs localités du Sénégal, dont la commune de Guédé Village, sont dues à des facteurs tels que :

- la succession récurrente d'épisodes de sécheresse
- la détérioration des moyens de subsistance des populations, qui dépendent désormais d'un système de production et de consommation non durable
- une structure socio politique qui favorise la perpétuation de ce système
- les relations traditionnelles entre hommes et femmes qui rendent ces dernières plus vulnérables aux crises et à la pauvreté

Pour contribuer à la solution, ENDA Pronat travaille sans relâche depuis 1982 dans le secteur de l'agroécologie au service de la sécurité et de la souveraineté alimentaire. C'est une organisation consolidée et reconnue au Sénégal et à l'international dans le secteur de l'agroécologie.

Depuis 2014, Enda a concentré une grande partie de ses ressources sur la construction d'un modèle de transition agroécologique dans le territoire de Lérabé, avec des problèmes similaires à d'autres territoires du Walo, comme le département de Podor, en développant un plan de réhabilitation agroécologique pour récupérer la fonctionnalité écosystémique et l'usage socio-économique dans 450 villages.

ENDA a transposé les leçons tirées de cette expérience à Lérabé dans d'autres villages du Walo, principalement en appuyant les Groupements de Promotion Féminine (GPF) dans la production agroécologique et en renforçant leurs capacités de gestion et de leadership ; en générant des mécanismes locaux pour promouvoir ce modèle, tels que le renforcement des services d'appui technique et des services d'épargne et de crédit autogérés, ou par le biais de l'éducation en soutenant le Réseau des éco-écoles (REE).

Dans la recherche de nouvelles alliances et de complémentarité, la relation entre ENDA Pronat et SIPV a surgi en 2018, ce qui a conduit à l'élaboration d'un diagnostic participatif en février 2019, à partir duquel un cadre stratégique avec différentes lignes d'action a été proposé, mettant en évidence l'expérience des deux organisations et maximisant leurs forces afin d'influencer les problèmes rencontrés.

Cette stratégie conjointe, dans laquelle s'inscrit cette proposition à la GVA, a eu son premier résultat avec la mise en œuvre du projet " Amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle par la promotion de l'agroécologie avec une attention particulière aux inégalités de genre dans la Commune de Guédé Village, Département de Podor, Sénégal ", financé par la Mairie de Valence et le Conseil Provincial de Valence dans son appel 2019 et par la Mairie d'Elche et la Mairie d'Alicante en 2020, avec un budget total de plus de 100.000 €.

Par conséquent, le SIPV et Enda Pronat peuvent se prévaloir d'une expérience solide et bien fondée de travail dans différents projets liés au territoire sénégalais et au secteur d'action. En même temps, il existe une expérience de travail et d'engagement à un niveau stratégique commun en ce qui concerne la promotion d'un système alimentaire durable qui contribue à réduire les inégalités et

l'insécurité alimentaire et nutritionnelle des populations vulnérables, en particulier dans la Commune de Guédé Village et avec une attention particulière aux relations de genre et à la vulnérabilité des femmes.

1.2 Description du projet

Le projet vise à contribuer à la souveraineté alimentaire de la population en situation d'insécurité alimentaire de la commune. La sécurité alimentaire et la résilience des producteurs des villages de Guédé Village et Diama Alwaly seront renforcées par la promotion de l'agroécologie avec un accent particulier sur les inégalités de genre. D'une part, la production agricole sera augmentée en facilitant l'accès des hommes et des femmes aux moyens de production et en renforçant la gestion de ces moyens de production, tout en améliorant les performances agronomiques et économiques des exploitations agricoles par la promotion d'une approche de production agro-écologique ; d'autre part, la participation des populations de Diama Alwaly et du Guédé Village à la gestion durable des ressources naturelles sera encouragée à travers la mise en place de comités inclusifs, le renforcement des capacités de la Commune et l'amélioration des ressources phytogénétiques pour l'agriculture et l'éducation environnemental ; enfin, les connaissances et pratiques des bénéficiaires en matière d'alimentation saine, nutritive et diversifiée seront améliorées à travers diverses stratégies de communication, de sensibilisation et d'éducation sur l'alimentation, la nutrition et la santé, et leurs relations avec les modes de production. Le projet accorde une attention particulière aux conditions de vulnérabilité du droit à l'alimentation des femmes en proposant des actions spécifiques visant à réduire les inégalités dans l'accès aux ressources, à la formation, à la participation et à la représentation dans les organes de décision.

Le projet bénéficiera à 8.871 personnes (4.816 femmes, 4.055 hommes) dans les villages de Diama Alwaly et Guédé Village.

1.3 Typologie et quantification de la population cible

TITULAIRES D'OBLIGATIONS

- La **Commune** jouera un rôle essentiel dans les activités liées à la gouvernance locale des ressources naturelles, verra ses compétences renforcées dans ce cadre et sera responsable de la mise en œuvre des mécanismes de gestion foncière dans le respect et la prise en compte des avis des différentes parties prenantes, notamment, dans le cadre du projet, les préoccupations des comités communautaires inclusifs, représentants de la population des deux villages. Elle sera représentée dans le DSP.
- La **SAED** collaborera activement à l'aménagement des terres à mettre en valeur par le projet, ainsi qu'à la formation et au suivi des producteurs, à travers des évaluations de terrain et la participation au comité de suivi du projet. Elle jouera également un rôle actif dans le renforcement des capacités de la Commune en ce qui concerne le Plan d'Occupation et d'Utilisation des Sols et son opérationnalisation, et participera aux émissions radio prévues pour la promotion d'habitudes alimentaires saines. Elle sera représentée au sein du CSP.
- Le **SADL**, chargé de l'appui à la Commune en matière de Développement Local et de décentralisation, fera également partie du comité de suivi du projet, appuiera la formation et le renforcement des capacités des Comités Communautaires Inclusifs et de la Commune, ainsi que la promotion et la dynamisation des mécanismes de gestion territoriale. Elle participera également aux différents forums prévus et à l'évaluation de la campagne, en y contribuant et en valorisant les informations générées dans le cadre de ses compétences en matière de suivi du développement local de la commune. Elle sera représentée au sein du CSP.

- Les services des **Eaux, forêts et pêche** joueront un rôle fondamental dans le renforcement des capacités et l'appui à la population et aux Comités Communautaires Inclusifs et à la Commune pour la gestion durable des ressources naturelles.
- L'**ANCAR**, à travers sa délégation dans le village de Guédé, participera aux évaluations de la campagne, en y contribuant en tant que service d'appui aux groupes de producteurs, et sera responsable de la valorisation de l'information générée.
- Le **District médical et le personnel de santé**, référents pour la prévention et le traitement de la malnutrition, participeront activement aux forums et émissions de radio dans ce domaine.
- L'**IEF** contribuera à l'élaboration du matériel pédagogique sur l'environnement et la nutrition, ses capacités dans ce domaine seront renforcées par l'équipe du projet et le REE qui, sur la base de l'expérience, fourniront des contenus et des outils pédagogiques à valoriser dans le matériel à développer, ainsi que par le matériel développé lui-même, qui aura un caractère institutionnel et pourra être adopté dans d'autres centres éducatifs.

TITULAIRES DE RESPONSABILITÉS

- Les **autorités traditionnelles** des deux villages faciliteront la mise en œuvre du projet dans toute la mesure nécessaire, feront partie du comité de suivi du projet, contribueront à la promotion des assemblées et à la formation des comités communautaires inclusifs prévus dans le projet, en particulier, dans ce cadre, elles seront chargées de faciliter l'expression et de respecter l'opinion des femmes. Ils participeront aussi activement aux forums organisés, auxquels seront également invitées les autorités traditionnelles des villages environnants, et seront chargés de transmettre les informations et les connaissances diffusées dans le cadre de ces activités à la population de leurs villages.
- Les **leaders des groupes de producteurs** (GIE et GPF) mèneront le dialogue avec les ayants droit qu'ils représentent, participeront à diverses sessions de renforcement des capacités et seront responsables de la diffusion et de l'application des leçons apprises, ce qui se traduira par une amélioration de la gestion collective des organisations et de leurs actifs. Une représentation des SIG et des GPF fait partie du DSP.
- Les **organisations de la société civile**, qui participeront aux assemblées et forums qui seront organisés dans le cadre du projet, faciliteront le dialogue avec les groupes qu'elles représentent, leur participation et le renforcement de leurs capacités, tout en veillant à ce que leurs préoccupations et leurs besoins soient reflétés dans les assemblées et autres activités auxquelles elles participent. En particulier, l'Association des parents d'élèves jouera un rôle fondamental dans l'organisation des activités d'éducation environnementale dans le cadre de l'approche école-environnement ;
- L'**association des référents communautaires en nutrition** (ARC GUÉDÉ) sera chargée de la sensibilisation, du suivi et de l'orientation des bénéficiaires sur les questions de nutrition et d'alimentation par l'intermédiaire des référents dans chaque village ; les comités communautaires inclusifs seront chargés du dialogue sur la gestion durable des ressources naturelles avec les institutions, en représentant les hommes et les femmes des différents groupes de chaque village.
- Le **REE** contribuera activement aux activités d'éducation environnementale et nutritionnelle, tout en renforçant ses capacités et ses ressources pédagogiques grâce au matériel développé dans le cadre du projet et à la formation prévue du personnel enseignant, d'une part, et sa visibilité au niveau institutionnel grâce au travail conjoint avec l'IEF, d'autre part. Le REE et les enseignants formés seront en charge et responsables de la qualité de l'enseignement de la

matière et de l'utilisation et de la diffusion des ressources pédagogiques utilisées. 2 représentants (1 homme et 1 femme) de l'ERO seront présents dans le CSP.

- **Enda Pronat et SIPV** seront chargés de la coordination locale du projet, à la fois en termes de développement d'activités et de rapports narratifs et financiers. Ils travailleront pour assurer la cohérence avec les autres partenaires de développement opérant dans la commune et leur participation à certaines activités du projet. Ils seront également membres du CSP.
- La **radio Ndiom** sera responsable de la préparation et de la transmission des émissions prévues sur la relation entre l'agroécologie, la santé et la nutrition, en cohérence avec son travail communautaire et éducatif.
- La **DyTAEL** (Dynamique pour une transition agro-écologique au Sénégal) de Podor, qui participera aux évaluations des campagnes de production, y contribuera activement, tout en valorisant leurs résultats, conformément à sa mission de promotion de la transition agro-écologique au Sénégal.

TITULAIRES DE DROITS

Ce sont les bénéficiaires directs de l'intervention, la population vulnérable à l'insécurité alimentaire, les producteurs et productrices vivant dans la zone du projet. Leur participation sera assurée tout au long du cycle du projet, ils ont été activement impliqués dans l'identification et seront au centre du projet pendant la mise en œuvre, grâce à l'application de l'approche "recherche-action". 6 représentants (2 hommes et 4 femmes) des détenteurs de droits font partie du comité de suivi du projet.

2. Objectifs de la ligne de base

Les objectifs du travail de l'équipe consultant sont les suivants :

- Valider la logique de la conception des objectifs et des résultats du projet susmentionné.
- Garantir l'évaluabilité de l'intervention en termes de gestion pour les résultats de développement, en effectuant une révision des indicateurs et des sources de vérification.
- Élaborer la base de référence du projet au début du projet et spécifier les objectifs opérationnels, à travers une méthodologie participative et d'une conception adéquate des outils de suivi. Les valeurs initiales des indicateurs qualitatifs et quantitatifs du projet, ainsi que les formules de mesure, doivent être prises en compte.
- Faciliter les éléments clés pour la conception d'un Plan de Suivi du projet.

Les informations recueillies, leurs conclusions et leurs recommandations devraient permettre au SIPV et à ENDA Pronat de disposer d'informations leur permettant de suivre leurs objectifs pendant la mise en œuvre du projet et d'améliorer leurs stratégies si nécessaire.

Bien que la collecte des informations relève de la responsabilité du consultant et/ou de l'équipe de consultants, les entités chargées de la mise en œuvre du projet fourniront l'appui nécessaire, en facilitant l'accès et le contact avec les municipalités et les bénéficiaires, le cas échéant.

3. Produits à livrer

Les produits à fournir dans le cadre de la consultance seront les suivants :

- Conception méthodologique du processus d'élaboration de la ligne de base et des instruments utilisés.
- Rapport de collecte de données sur le terrain.
- Outil de mesure des indicateurs et système de suivi.
- Document final de la Ligne de base.

4. Méthodologie

La consultance comprendra la coordination des actions en consultation avec les différentes parties prenantes directes et indirectes du projet afin d'identifier la logique du travail sur le terrain. Dans ce sens, il est proposé d'envisager les étapes méthodologiques suivantes :

Identification et consultation du personnel du projet (ENDA Pronat, SIPV) et des parties prenantes locales, afin d'identifier l'application pratique des mécanismes de mise en œuvre et d'obtenir des suggestions pertinentes pour la conception de la méthodologie de la ligne de base.

Examen documentaire de la documentation de base, y compris la matrice de planification, le plan opérationnel, le système de suivi et d'autres documents de référence de la logique et de la méthodologie d'intervention.

Conception méthodologique pour établir l'échantillon de référence, la méthodologie et les outils basés sur des entretiens avec des contacts clés, en alignant les résultats, les objectifs et les indicateurs du projet. Les outils doivent faciliter la collecte de données désagrégés par sexe pour l'analyse et la présentation dans le rapport final (voir la matrice du cadre logique du projet dans les annexes).

Collecte de données par l'application des instruments conçus, en incorporant les suggestions reçues au cours des premières étapes du processus de développement, y compris la validation de la méthode de construction des indicateurs en tenant compte du contexte local, de la qualité et de la formalité des sources de données, ainsi que de la capacité à reproduire la méthodologie d'obtention des informations.

Analyse des données, présentation des résultats sous forme d'indicateurs, avec leur analyse respective de l'utilité pour le suivi de la mise en œuvre des activités du projet, ainsi que l'analyse de la qualité de la base de calcul, et l'utilité générale pour contextualiser le problème de l'assainissement de l'environnement.

Préparation d'un rapport qui présente les informations de manière conviviale pour comprendre l'état initial du contexte, mais aussi pour obtenir des informations détaillées afin de pouvoir reproduire l'élaboration des indicateurs pour le suivi pendant la mise en œuvre, ainsi que pour être utilisé à des fins de comparaison avec une évaluation externe finale.

Restitution du premier draft du rapport de ligne de base avec l'équipe du projet et la coordination d'ENDA Pronat.

Remise des livrables (rapport finale ligne de base, outils de suivi des indicateurs, rapport photographique de référence) une semaine après la restitution.

5. Mode de paiement

Le paiement se fera comme suit :

- a) 50% à la livraison de la conception méthodologique et à la signature du contrat.
- b) 50% à la livraison et à l'approbation des produits satisfaisants.

CONDITIONS ADDITIONNELLES

- ENDA Pronat sera l'institution contractante.
- La modalité du contrat sera le travail consultant à court terme.
- L'impôt sur le revenu et les autres taxes susceptibles d'être prélevées conformément à la législation sénégalaise sont à la charge du consultant.
- Le consultant/e ou entité consultante doit être enregistré(e) auprès du ministère des finances afin de pouvoir émettre des factures finales au client.
- Les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration de l'équipe de consultants, ainsi que les frais de déplacement et de restauration des acteurs clés sont inclus dans le coût du travail consultant.

6. Période du travail consultant

L'équipe de consultants disposera d'une période de **40 JOURS** pour développer et conclure le processus à partir du jour de la signature du contrat.

7. Profil de l'équipe de travail et évaluation des propositions

- Professionnels de l'enseignement supérieur ayant des connaissances en matière de nutrition, de sécurité alimentaire, d'agroécologie, de plaidoyer et de genre.
- Expérience démontrée dans la conception et l'élaboration d'études de Ligne de Base, d'évaluations finales à mi-parcours et/ou d'évaluations d'impact de projets de développement (au moins 5 études élaborées, dont 3 doivent être liées au pays d'intervention et/ou au secteur d'action).
- Maîtrise des méthodologies applicables à tous les niveaux d'éducation de la population. En ce sens, un membre de l'équipe de consultants doit attester d'une formation spécifique aux méthodologies et à l'application des techniques de recherche sociale.
- Capacité de systématisation de l'information, de rédaction de rapports, etc.
- L'inclusion de professionnels du pays d'intervention et l'équilibre entre les hommes et les femmes seront encouragés.

7.1 Évaluation de propositions

Les offres techniques et financières soumises seront évaluées sur la base des documents suivants :

- a. Curriculum vitae du consultant ou de l'équipe de consultants.
- b. Offre méthodologique et technique pour la réalisation de la ligne de base.
- c. Offre financière avec le détail des dépenses.
- d. Documentation et références démontrant la capacité et l'expérience du consultant dans des missions similaires.
- e. Calendrier ou plan de travail.

8. Exigences de confidentialité, titularité du rapport et droits de diffusion

- **Anonymat et confidentialité** - La consultance doit respecter le droit des personnes à fournir des informations tout en garantissant leur anonymat et leur confidentialité. L'équipe de consultants doit informer les participants de la portée et des limites de ce principe d'anonymat et de confidentialité.
- **Responsabilité.**- Tout désaccord ou toute divergence d'opinion pouvant survenir entre les membres de l'équipe et les chefs de projet doit être discuté et accepté par les deux parties.
- **Intégrité.**- Il incombe à l'équipe de consultants de mettre en évidence les questions qui ne sont pas spécifiquement mentionnées dans les termes de référence, si cela est nécessaire pour obtenir une analyse plus complète de l'intervention.
- **Indépendance.**- L'équipe de consultants doit garantir son indépendance et son objectivité dans les informations, les déclarations et les conclusions relatives à l'intervention.
- **Incidents.**- En cas d'apparition de problèmes pendant le travail sur le terrain ou dans toute autre phase, ceux-ci doivent être communiqués immédiatement à l'entité adjudicatrice, en fonction de la nature des incidents. Dans le cas contraire, l'existence de ces problèmes ne pourra en aucun cas être invoquée pour justifier la non-obtention des résultats établis dans les présents termes de référence.
- **Validation de l'information.**- Il incombe à l'équipe de consultants de s'assurer de la véracité de l'information recueillie pour l'exécution de son travail, et elle sera responsable en dernier ressort de l'information présentée dans le document de référence final.
- **Droits d'auteur et divulgation.**- Tous les droits d'auteur sont détenus par l'entité contractante. Toutefois, la Generalitat Valenciana a le droit de reproduire, de distribuer ou de communiquer publiquement les résultats de la consultance sans accord préalable lorsque cela soit nécessaire pour le bon déroulement des procédures administratives et le fera avec l'autorisation préalable de l'organisation lorsque cela soit nécessaire pour d'autres raisons. La diffusion des informations rassemblées et du document final est la prérogative de l'ENDA Pronat, du SIPV et de la Generalitat Valenciana.

9. Délais et procédures de soumission des offres

L'offre doit contenir au moins les éléments suivants :

- Curriculum vitae de la personne ou de l'équipe de consultants (lorsque la proposition est soumise par deux personnes ou plus, les fonctions qui seront attribuées à chacune d'elles doivent être clairement indiquées), accompagné de la documentation et des références respectives démontrant la capacité et l'expérience du consultant dans des missions de conseil similaires.
- Proposition technique détaillée sur la manière de développer la consultance, dont le contenu minimum peut être consulté au point 2.2.2 du GUIDE POUR LE SUIVI ET L'ÉVALUATION DES PROJETS FINANCÉS PAR LA GENERALITAT VALENCIANA DANS LE DOMAINE DE LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT, avec son chronogramme ou calendrier de travail respectif.
- Proposition financière incluant tous les coûts de la consultance en détail.

Les offres doivent être soumises au plus tard le **21 Mai 2023 à 18 heures** (heure du Sénégal) et doivent être envoyées par courrier électronique aux adresses suivantes : pronat@endatiersmonde.org et en copie : abdoulhamath@gmail.com , mamadou.ba@endapronat.org, avec l'objet : Proposition technique et financière Ligne de Base - GVA22, suivi du nom du soumissionnaire.